



## POLITIQUE SOMMAIRE DE LIGUE – HIVER 2023

**PAIEMENTS** (2395\$ par équipe pour 16 parties) - Pour valider l'inscription d'une équipe, le paiement du dépôt de 1000 \$ doit être acquitté avant la date limite d'inscription, le 13 OCTOBRE. PRIVILÈGE si le dépôt de 1000\$ est payé avant le 29 SEPTEMBRE.

Le solde(1 395\$) doit être acquitté avant le 22 DÉCEMBRE mai 2023.

Une équipe dont le paiement n'est pas réglé après cette date se verra retirer son droit de jeu.

Consultez la **Politique de paiement**

**ALIGNEMENT ET RESTRICTIONS** - Il est de la responsabilité du Capitaine de s'assurer que son alignement répond aux exigences de la grille des restrictions.

Tous les nouveaux joueurs et joueuses (qui ne possèdent pas de cotes locales) considérés comme « élites » doivent être mentionnés à la Ligue.

### **Sur glace ou ringuette**

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| ✓ Midget AA        | ✓ Junior Majeur      |
| ✓ Midget AAA       | ✓ Universitaire      |
| ✓ Collégiale       | ✓ Semi-professionnel |
| ✓ Junior AA et AAA | ✓ Professionnel      |

### **Cotes provinciales**

- |              |          |
|--------------|----------|
| ✓ H1, H2, H3 | ✓ W1, W2 |
| ✓ H4, H5, H6 | ✓ W3, W4 |

Un joueur non annoncé à la Ligue avant le début de saison peut se voir changer de cote à tout moment.

**VIOLENCE ET SUSPENSION** - Tout geste de violence, qu'il soit physique ou verbal, qu'il soit avant, pendant ou encore après la partie, qu'il soit envers un joueur, un spectateur ou un membre du personnel, sera sévèrement puni.

Suite à des actions répréhensibles, les sanctions seront émises en vertu de la grille des suspensions. Les antécédents des joueurs seront également considérés.

Des caméras de surveillance veillent à garder un climat de respect et de bonne entente sur les surfaces de jeu.

### **ABSENCE À UNE PARTIE**

#### **1<sup>er</sup> désistement**

48h et plus de préavis ; amende de 50\$ pour dédommagement l'autre équipe.

48h et moins de préavis ; amende de 50\$ et suspension d'une partie du capitaine ou de l'assistant.

#### **2<sup>ème</sup> désistement**

72h et plus de préavis : amende de 60\$ + suspension d'une partie du capitaine ou de l'assistant.

72h ET MOINS : amende de 100\$ + suspension de deux parties du capitaine ou de l'assistant.

### **3eme désistement**

Suspension indéterminée du capitaine et révision du statut de l'équipe dans DEK Hockey St-Hyacinthe.

### **BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS**

Le DEK hockey est un sport qui se joue beau temps ou non. Le gérant sur place mettra un terme aux activités s'il devait y avoir des orages ou encore de grandes accumulations sur les surfaces de jeu.

En cas d'annulation, les parties dont la 2<sup>ème</sup> période n'est pas terminée seront reprises en totalité.

### **RÈGLES DU SITE**

Par soucis de bonne entente, de sécurité et de bon fonctionnement, il est interdit ;

- ✓ D'apporter des boissons alcoolisées venant de l'extérieur
- ✓ De fumer ou vapoter dans le centre
- ✓ De porter une action qui cause préjudice à l'intégrité physique des lieux
- ✓ De poser tout geste de violence envers les joueurs, les spectateurs ainsi que le personnel.
- ✓ Respect des normes Covid-19 mise en place.

Également, nous vous remercions de contribuer à la propreté et la bonne tenue des lieux.

**De plus amples informations seront transmises lors de la rencontre des Capitaines – 17 OCTOBRE 2023**